



Junomichi

Fédération internationale
Autonome de Junomichi *magazine*

2 TRIMESTRIEL

n° 40
2013

magazine trimestriel de diffusion interne à la fédération internationale Autonome de Junomichi - fondé par S. Bourgeon

« *Le Junomichi en fête* »





Sommaire

Editorial	3
Petit passage en revue...	4
<i>Sensation de Junomichi</i>	7
Le shiai	8
Le Jugement	11
Les voies de l'humour sont impénétrables	14
Les mots du jugement	15
Les voies de l'humour sont impénétrables	20
Agenda	23





éditorial

Bienvenu à la fête du Junomichi

Ce numéro 40 de la revue **Junomichi** Magazine est un peu spécial : nous avons décidé de l'ouvrir à nos invités. Quels invités ? Ceux qui se retrouvent au cours de la rencontre nationale de **Junomichi**.

Il y a les hauts gradés, les ceintures noires, les **kyu**, tous pratiquants, les parents, les accompagnateurs certains coutumiers de cette rencontre, d'autres moins.

Mais, au fond, vous êtes-vous demandé ce qu'était le **Junomichi**, quelles sont les valeurs portées par le **Junomichi**, ce qui caractérise sa pratique.

Aujourd'hui est un jour particulier de rencontre nationale. Nous allons vivre un exercice singulier, le **shiai**. Qu'est-ce que le **shiai**, comment doit-il être jugé ?

Si ces quelques interrogations vous interpellent ne serait-ce qu'un peu, alors ce numéro est pour vous ! Nous vous invitons à vivre cette rencontre différemment, avec un œil neuf et éclairé.

Que la fête commence ! ... et bonne lecture.

La rédaction.

«Le ippon c'est net et puis ça explose ; ça arrive presque en même temps que l'attaque. L'idée de la projection c'est : tout de suite en bas»

Igor CORREA



Petit passage en revue ... pour la revue

Qu'est-ce que le **Junomichi** ? Répondre à cette question présente la même difficulté que de vous présenter et décrire votre personnalité en quelques mots. Contournons la difficulté en présentant le **Junomichi** sous différents aspects, non exhaustifs, qui vous guideront peut-être pour appréhender cette discipline martiale.

À vous de travailler ensuite pour vous faire votre propre idée.

> L'esprit de la pratique du **Junomichi** :

Jigoro Kano a fondé le Judo en 1882 non pas pour préparer une armée de guerriers prêts à affronter l'ennemi mais au contraire dans le but d'offrir au monde un outil éducatif permettant à l'individu de s'épanouir, d'élever son corps et son esprit pour pacifier les relations entre les Hommes. Rien de moins ! **Jigoro Kano** était un grand intellectuel, humaniste empreint de paix et d'harmonie entre les peuples, d'une modernité impressionnante, à son époque.



Monsieur Corr a, fondateur du **Junomichi**, d plorant l'appauvrissement de l' volution sportive du Judo moderne, a invent  le **Junomichi** pr cis ment pour pr server cette pens e et continuer   la faire progresser dans son id e originelle : l'individu doit rester au c ur de l'int r t m me de la pratique et ne rien c der au r sultat sportif  ph m re et sans int r t notable pour le groupe.

> Les fondements de l'enseignement du **Junomichi** :

Igor Corr a, par son travail intense de recherche, a d gag  plusieurs principes qui guident v ritablement la pratique et l'enseignement : la mobilit , la d cision, le contr le, l'esquive et la non-opposition. Mettre en  uvre ces principes dans la pratique du **Junomichi** apporte, outre l'efficacit  recherch e, une forme de travail   la fois tr s engag e,

sincère et douce. Le **Junomichi** pourrait s'appeler « la voie douce ». Le corps n'a nul besoin d'être malmené pour engendrer la projection d'un autre corps. De même, un corps projeté doit se recevoir au sol sans traumatisme. C'est le pari du **Junomichi**. Cette forme et l'exigence permanente dans la pratique permettent de préserver l'intégrité physique des individus. C'est en cela que le **Junomichi** n'est pas un sport mais bien un art.

> Les mots du **Junomichi** :

Igor Corréa était intransigeant sur l'emploi des mots justes : son travail a trouvé un aboutissement (en perpétuelle évolution pourtant ...) dans l'ouvrage « **Junomichi no kotoba** » (*Les mots du Junomichi*). En effet, traduire les sensations du corps par des mots est un exercice délicat. En même temps, les mots doivent nécessairement refléter l'esprit de la pratique. Par exemple, en **Junomichi**, nous parlerons de partenaires et non d'adversaires ; en shiai, untel combat avec et pas contre ; dans l'apprentissage, le terme hisser son corps est préféré au mot tirer car il traduit justement la sensation sans la trahir. Les mots en **Junomichi** ne sont pas une « coquetterie », ils sont des outils au service de la juste compréhension de la pratique.



> Les sensations du **Junomichi** :

Le **Junomichi** est une expérience corporelle extraordinaire à vivre. Les professeurs de **Junomichi** observent souvent le trouble que provoque, chez les adultes débutants, l'exécution d'une simple roulade avant, sur un **tatami**. Le **Junomichi** fait explorer des situations dans l'espace, avec des retournements (tête en bas, pieds en l'air). Notre vie quotidienne parsemée de confort a appauvri notre vécu de ces situations. Les redécouvrir ravive en nous des aptitudes que tous nous possédons mais « atrophiées » par notre mode de vie. Remettre à jour ces sensations dans une pratique fait gagner l'individu en concentration, en tonicité, en maîtrise de soi, en équilibre et... en bien être. Curieusement, il n'est pas utile de chercher ces vertus lors de la pratique, elles se dévoilent d'elles-mêmes par la régularité et l'assiduité du travail.

> L'attitude en **Junomichi** :

Elle est à la fois mentale et physique. Un pratiquant de **Junomichi** se doit de respecter le lieu de la pratique (*le Dojo*), la tenue pour pratiquer (*le judogi*), les partenaires qui lui permettent de progresser, son professeur. Au-delà d'une contrainte formelle, il s'agit de créer les conditions propices à l'harmonie nécessaire pour étudier et progresser. Le Dojo est un lieu hors du temps, des contingences matérielles. Il invite à se consacrer, l'espace d'une étude, entièrement et exclusivement à la recherche. Le pratiquant ne doit y trouver aucune perturbation qui pourrait le distraire de son but : il doit être entièrement présent, par sa pensée, et se consacrer au travail.



> La convivialité dans le **Junomichi** :

Les propos ci-dessus pourraient laisser penser à une forme d'austérité entre les individus. La convivialité découle naturellement de l'un des grands principes fondateurs de **Jigoro Kano** énoncé dans la maxime « entraide et prospérité mutuelle ». La nécessité que le groupe progresse ensemble par son esprit de cohésion et de respect induit la convivialité sur le tatami mais déborde en dehors. Dans l'esprit de **Jigoro Kano**, un individu ne peut pas progresser au détriment du groupe ; il ne parviendra à poursuivre son développement que si les autres progressent aussi, comme une cordée en montagne doit nécessairement adopter un rythme commun à tous. De ce fait, lors du **shiai**, même si un résultat final peut distinguer un pratiquant, il ne débouche pas sur l'individualité qu'apporte la notion de « champion ». L'élève ayant fait preuve d'une certaine efficacité lors d'un exercice de **shiai** doit être mis en avant non pour son résultat, mais davantage pour le parcours, l'étude qui l'a conduit à ce résultat. Voici quelques pièces du puzzle **Junomichi** mises sur la table ; elles vous permettront peut-être de vous éclairer sur sa forme, son fond et son sens.

Pour aller plus avant dans la compréhension du **Junomichi**, nous vous conseillons la lecture de « **Junomichi no kotoba** » et « l'origine du



judo ». Mais retenons que le **Junomichi** ne se raconte pas aisément, il se vit et s'explore sur un **tatami**. Rien ne vous empêche d'aller encore plus loin en revêtant un **Judogi** ...

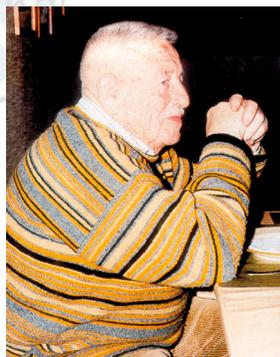


Cédric BONVILLAIN

Sensation Junomichi

Peu avant son départ, nous étions en discussion avec **M. Corrée** derrière le poteau central, au **Dojo** de la rue **Beautreillis** à Paris (*je me rappelle bien l'endroit*) et je lui ai demandé de me refaire (*encore !*) **hané goshi** : j'étais debout, j'étais par terre !

Entre les deux : rien ! Je me suis relevé plein d'humilité respectueuse !
« Mais **M. Corrée** je n'ai rien senti ! ». Après un petit silence, il m'a dit avec un léger sourire : « mais on peut encore faire mieux ! ».



Combien de fois ai-je eu cette sensation de « force douce » qui vous met au tapis agréablement, mais aussi (*moins souvent !*) de « force libre » « en dehors » en tant que **Tori**.

J'ai seulement le souvenir physique que son corps est venu tout près de moi du haut en bas comme pour me chercher et ...je suis parti avec lui en douceur... J'ai été pris dans le mouvement sans m'en apercevoir alors que je pensais être très vigilant puis essayé de mémoriser la sensation !
Et c'était bien sûr agréable !

Merci **M. Corrée**.

Daniel-Yves BIERI

Le Shiai

Notre rencontre nationale de **Junomichi** est un moment de fête. Une fête où nous nous retrouvons depuis nos différentes régions avec nombre de **junomichika** de tous âges pour pratiquer le **Junomichi** et le partager avec les personnes présentes. À l'occasion de cet événement une part importante du temps de pratique sera consacrée à l'exercice du **shiai**.



Cet exercice du **shiai** que nous pratiquons dans nos écoles de **Junomichi** m'est toujours apparu comme particulièrement exigeant et difficile. Comment en effet trouver l'efficacité de faire **ippon** dans le délai le plus court grâce aux principes formulés par **Jigoro Kano** et **Igor Correa** ? Qu'est qui distingue cet exercice du **randori** ? Que nous apporte le **shiai** dans la pratique du **junomichi** ? À défaut de pouvoir répondre complètement à ces questions, je propose dans cet

article quelques éléments de réflexions qui accompagnent ma pratique. Si nous reprenons la définition issue du « **junomichi no kotoba** », le **shiai** « offre aux pratiquants une situation au cours de laquelle éprouver leur capacité à effectuer **ippon**, c'est-à-dire décider, dans un temps très court, le terme d'un combat ».

Le **shiai** ne se définit donc pas par rapport aux formes qui sont choisies pour le pratiquer. La rencontre nationale adopte une organisation des combats qui permet à un grand nombre de pratiquants de se rencontrer sur une journée. Ce n'est pas la seule manière de le pratiquer. Il est en effet possible de faire **shiai** sous la forme de « la ligne » (1) ou du

« champ de bataille » (2). Deux pratiquants qui font **randori** peuvent également décider à un moment donné de faire **shiai** et donc d'interrompre leur combat sur un **ippon** qui devra apparaître dans un délai très court.

Un des principes couramment associé au **shiai** est celui de la décision. En interrompant le combat au moment précis où est apparu un **ippon**,



l'exercice met en exergue la capacité d'un des partenaires à effectuer une projection en unissant le corps de manière souple et puissante. Le **shiai** est donc un contexte tout à fait propice au travail de la décision. Cependant, le principe de décision est présent partout ; le **Junomichi** offre à chaque instant une situation où pratiquer avec décision. La pratique des **katas**, des **uchi-komi**, des **randoris**, le salut, l'attitude et chaque déplacement dans le dojo sont des situations où le geste doit pouvoir être « un », souple et puissant. Il en va de la sincérité du pratiquant.

Lorsque les pratiquants se font face pour le salut, tous deux cherchent (avec l'aide du juge si celui-ci est sollicité sur l'exercice) à effectuer **ippon** dans le minimum de temps. Cette notion de temps est tout à fait primordiale dans cet exercice puisqu'il correspond au temps du **ippon**.

Lorsque deux pratiquants font **randori**, ils ne définissent pas a priori de durée de pratique ensemble. Ils décident de pratiquer librement avec sincérité et engagement le **Junomichi** et s'exercent à effectuer des **ippons**. Lors du **shiai**, l'exercice est ramené au temps du **ippon** qui doit apparaître au plus court avec la prise du **judogi**.

Une autre notion qui me semble apparaître avec la pratique du **shiai** est la disponibilité. Les deux pratiquants qui cherchent à faire **ippon** sont dans un état d'esprit qui va fortement influencer leur attitude et leur efficacité. Ils sont souvent pris par des sentiments qu'animent

les circonstances, le public, leurs propres incertitudes. Leur efficacité viendra en partie de leur présence pleine et entière à vivre ce moment et de leur capacité à ne pas se figer dans une intention particulière sur la manière de faire **ippon**. C'est ce que j'entends par disponibilité. Cette disponibilité n'est pas une sensation présente uniquement au moment du combat. Elle doit s'exprimer sur l'ensemble de l'exercice, à tout moment. L'attitude caractérisée par la présence, la vigilance et la disponibilité du pratiquant est identique qu'il soit en train de saluer son partenaire en début de combat ou sur le côté à regarder d'autre pratiquant.

Il m'est arrivé en pratiquant **shiai** dans deux circonstances très différentes de ressentir cette sensation de disponibilité avec la perception d'une énergie au centre du corps (*peut-être quelque chose proche du **hara***) à la fois puissante et très fragile. Cette sensation était puissante en cela qu'elle me permettait de sentir mon corps uni et en même temps fragile parce que prête à disparaître si j'avais une intention vis-à-vis d'elle. J'avais le sentiment qu'il me fallait uniquement vivre cette sensation et ne pas chercher à la « forcer » et l'orienter vers une intention particulière qui aurait eu pour effet de la faire s'évanouir. Avec cette perception particulière j'ai fait **ippon** et j'ai également chuté. Dans tous les cas, quelque chose a sembler-il imprimé mon corps et ma pratique du **junomichi**.

- (1) Les pratiquants se mettent les uns à côtés des autres et les deux premiers de la ligne ainsi formée se rencontrent. Celui qui fait **ippon** reste au milieu et rencontre le suivant.
- (2) Les pratiquants se rencontrent tous ensemble de manière aléatoire.

Vincent TIDOU



Le jugement en Junomichi

La question se pose, pourquoi en **junomichi** désigne-t-on celui qui dirige un combat lors d'un exercice de **shiai**, plutôt par le nom de « juge » que par celui « d'arbitre » ? Et donc pourquoi la tâche de ce troisième pratiquant est celle de produire un jugement plutôt qu'un arbitrage ?

Avant tout, il faut préciser qu'un exercice de **shiai** ne demande pas obligatoire la présence d'une troisième personne, ni d'ailleurs que cet exercice implique forcément que des gens, pratiquants ou non, regardent ce combat. Le **shiai** ne prend pas nécessairement la forme de deux combattants et d'un troisième qui les juge, **shiai** peut être une décision prise entre deux **junomichikas** lors d'une pratique courante dans un dojo. Ils peuvent par exemple lors d'un **randori**, et cela d'un accord

unanime, décider ensemble de chercher dans un temps le plus court possible : le **ippon**.

Lors d'un combat de **shiai**, il s'agit d'un juge parce que le pratiquant qui tient cette place singulière, n'est là en aucun cas pour appliquer des règles préétablies. Le juge d'un **shiai** n'a pas pour mission de faire valoir des règles

extérieures, pour la simple raison qu'en **junomichi**, les pratiquants se sont donnés des principes plutôt que des règles pour légiférer leur discipline. Principes qui doivent apparaître dans tous les exercices, et qui sont le point de recherche, le guide de tout pratiquant de **junomichi**.



S'il existe malgré tout, certaines prescriptions qui permettent de juger un combat de **shiai**, elles ne sont en aucun cas, fixes et arbitraires, mais sont toujours des outils, soumis sans cesse à des améliorations, pour qu'ils puissent au plus près, rendre justice au **junomichi**.

L'extériorité que représente la règle d'arbitrage et en revanche l'intériorité que doit trouver le jugement de **junomichi**, est un point essentiel pour comprendre le rôle du juge lors d'un combat de **shiai**. Un juge doit se comprendre comme un troisième combattant, engagé à égalité avec les deux autres partenaires qui se rencontrent, il ne se



différencie d'eux que par la place singulière qu'il tient dans le combat. Cette place est celle d'être avant. Sa forme de corps, son attitude, sa voix, ses gestes sobres, sa mobilité, son calme, inspire les deux autres combattants et les engage sans le dire, à chercher le **ippon** dans un temps le plus ramassé possible. C'est pourquoi de façon générale le juge d'un combat de **junomichi** est un pratiquant plus expérimenté que les deux autres. Tout est dit par sa seule présence, une fois le combat engagé, il a pour tâche de rendre possible le **ippon**, qui dans cet exercice particulier est la référence absolue, la preuve que dans ce combat particulier, le **junomichi** existe.

Le juge et les deux autres pratiquants sont orientés vers le **ippon**, orientés vers le geste ramassé, décisif et tranchant que présente : **ippon**. Pour cela le juge à l'exemple d'un chef d'orchestre, donne le tempo, rythme le combat avec **matte** et **hajime**, qui sont au fond les deux outils les plus importants qu'il a en sa possession. Par eux il peut, en fonction



de ce qui se joue entre les deux **junomichikas**, participer, susciter, faire advenir ce qui est latent dans le combat toujours unique qui se crée entre deux pratiquants. **Matte, hajime** sont finalement les deux injonctions qui permettent de rythmer un combat, l'une permet au juge de suspendre sans arrêter et l'autre de relancer. Il peut par cette simple alternance, remettre en mouvement ce qui aurait pu se cristalliser, redonner de la clarté au moment où le combat deviendrait confus.

Donner un rythme, participer à la musique que jouent les deux pratiquants et permettre que le **ippon** soit possible, voilà la place que tient le juge dans le combat. C'est pour cela qu'il ne peut être que le maître absolu du temps, qu'aucun temps extérieur ne peut lui imposer son arbitraire scansion. Il cherche avec les deux autres pratiquants à faire court, à ce que le **ippon** apparaisse avec le moins de combat possible. Pour cela il ne doit pas, lui non plus être une gêne, et comme les bras d'un chef d'orchestre, son corps et son esprit doivent être souple, disponible, pris dans le présent de ce qui advient.

S'il suspend excessivement le combat, tient une place autoritaire, inquiète, raide, ou inspiré par quelque chose d'extérieur au **junomichi** et finalement en décalage avec ce qui est en train de se dérouler, il gêne les deux autres combattants, il casse le rythme, fait obstacle. C'est pourquoi le jugement d'un combat de **junomichi** est une tâche subtile, une affaire de pratiquant, il faut savoir laisser faire et rythmer à l'intérieur. Au fond, le juge d'un **shiai** ne fait pas autre chose que ce qu'il fait dans toutes les autres situations de la pratique, lorsque le partenaire prend une direction d'attaque, il ne peut orienter l'action dans un sens contraire, ou même à l'angle droit, il peut en revanche aller dedans en accompagnant, amener plus loin, et donner une inflexion différente à l'intérieur d'un cercle.

Ainsi le **ippon** lors d'un **shiai** n'est pas que l'affaire de celui qui a exécuté la technique, il existe aussi grâce à la sincérité de celui qui la reçoit, il existe encore parce que le juge a donné un rythme original au combat, adapté à ce qui arrive, parce que ce juge/combattant sait créer un temps qui rend possible le présent du **ippon**.

Rudolf DI STEFANO, avril 2013



Les voies de l'humour sont impénétrables



Les mots du jugement

> **Shiai** *test d'efficacité* 試合
examen / rencontre

Le **shiai** offre aux pratiquants une situation au cours de laquelle éprouver leur capacité à effectuer **ippon**, c'est-à-dire à décider, dans un temps très court, le terme d'un combat. Qu'il se déroule au cours d'un entraînement ou dans une circonstance plus formelle, le shiai, est également un test proposé à un public : à travers les qualités propres à chaque **junomichika**, ce sont les qualités de la pratique qui s'y font jour.

> **shinpan'in** *juge* 審判員
investigation / décision, interprétation / responsable

Le **shiai** est un exercice qui, lors de ses manifestations publiques, implique trois **junomichikas**, l'un des trois jugeant la rencontre des deux autres. Les trois s'attachent, à leur manière et à leur place, à faire advenir une décision, manifestée par **ippon**. La tâche du juge – idéalement plus expérimenté que les autres – consiste, quant à elle, par le rythme qu'il imprime, par sa conviction et sa concentration, par sa capacité à anticiper les actions, à maintenir la rencontre claire, ouverte et sincère. Le juge dispose d'un nombre extrêmement réduit de mots et de gestes (*dont il doit pouvoir user au minimum*), le jugement étant essentiellement le fait de sa présence et de son engagement dans le combat. Ainsi, le juge ne se place à aucun moment en position extérieure au combat. Il participe pleinement de celui-ci.

Lorsque les pratiquants sont débutants, il peut toutefois arriver au juge d'avoir à prendre la parole, durant les moments de suspension du combat, pour délivrer des conseils, un enseignement.

> **Hajime** *commencez* はじめ *commencez*

Dans les circonstances du **shiai**, un combat débute, immédiatement après avoir effectué le salut, par un signal du juge. «**Hajime**» est ce signal. Il est prononcé, avec la force et la conviction que procure le **hara**. Il incite les partenaires à marquer **ippon** au cours de l'action.

> **Matte** *attendez* 待つて *attendez*

Par l'expression «**matte**», le juge accorde des pauses à la rencontre, chaque fois que la situation lui paraît confuse ou menace de devenir dangereuse, c'est-à-dire, d'une manière générale, chaque fois que le combat nécessite de retrouver l'enjeu du **ippon**.

Lorsque la durée du combat est chronométrée, «matte» peut être complété par «**jikan**» (時間 *le temps*), indiquant qu'il faut arrêter de décompter le temps jusqu'au nouvel «**hajime**» du juge.

> **Sore made** *jusqu'à maintenant* それまで *jusque-là*

L'expression «sore made» permet au juge de donner au combat une ultime pause. Durant cette suspension, le juge annonce par «**ippon gachi**», «**waza ari gachi** », ce qui vient de survenir, ou par « **hiki wake** » ce qui n'a pas eu lieu. Le combat se clôt ensuite par un salut.

> **Osae komi** *complètement contrôlé* 押さえ込み *contrôle / plonger, aller vers, dedans*

Le juge annonce «**osae komi**» pour indiquer que celui des deux partenaires qui exerce un **osae waza** possède désormais la maîtrise du



contrôle au sol. L'annonce s'accompagne, chez le juge, d'un mouvement du corps vers la situation au sol, prolongé par un geste : bras et main tendus vers les combattants.

> **Sonomama** *tel quel* そのまま
tel quel

Lorsque le juge estime les partenaires engagés dans une situation ou une technique inadéquate (*un geste dangereux à corriger, par exemple*), il peut décider une suspension du **shiai**. Il l'annonce par l'expression «**sonomama**». Au sol, les combattants restent dans la position où ils se trouvent, sont ramenés vers le centre du tapis, dans l'attente d'une reprise.

> **Yoshi** *reprenez* よし
bien, d'accord

La reprise du **shiai**, après un «**sonomama**» est indiquée aux partenaires par un contact des mains, accompagné de la brève interjection «**Yoshi**».

> **Toketa** *perte de la maîtrise du contrôle* 解けた
délié

Par «**toketa**», le juge signifie un changement dans la situation du combat, au sol. Celui des partenaires qui avait la maîtrise du contrôle vient de la perdre. Le juge accompagne l'expression par une ondulation de la main, au bout de son bras tendu vers les combattants : la situation se transforme, elle s'oriente vers un «matte», vers un nouvel «**osae komi**» ou un **ippon**.

> **Ippon** *point* 一本
un / [suffixe numéral désignant un objet droit]

Ippon désigne, dans le contexte du **shiai**, l'efficacité maximale d'une technique. Il salue un geste tranchant, un mouvement décisif, un contrôle exercé parfaitement, jusqu'à son terme. Parce que le **junomi-chika** aspire à transmettre le plus directement possible son efficacité, **ippon** est recherché, debout, dès la prise de **kumi kata**. On reconnaît **ippon** à ce que la projection est efficace, spontanée et explosive, à ce qu'elle est orientée du haut vers le bas, et va en s'accélégrant. La chute du corps de **Uke** sur les tatamis semble suivre instantanément l'action de **Tori**. À la toute fin de la technique, le premier est au sol, le second se tient debout. Lorsque la projection n'a pas été suffisamment directe, **ippon** peut encore intervenir au sol. Il distingue alors l'efficacité d'un **katame waza**. Dans un cas comme dans l'autre, le juge annonce sobrement – mais avec force, et au moment même de l'action : « **Ippon !** ». C'est ainsi que **ippon** n'est pas un résultat qui se constate après coup : il est un acte qui s'éprouve, instantanément et conjointement, chez les combattants comme chez le juge. La survenue de **ippon** interrompt la rencontre. Au moment de l'annonce, le juge dresse son bras verticalement, dans l'alignement de son corps. Son attitude comme son geste, tout d'une pièce, expriment par leur droiture la netteté de l'action.

➤ **Waza ari** *il y a eu une technique* 技有り
technique / il y a eu

Waza ari est un quasi **ippon**, un **ippon** manqué. C'est pourquoi il ne se définit que par rapport au **ippon** : c'est en tentant de réaliser **ippon** que l'un des partenaires exécute éventuellement une technique efficace saluée d'un « **waza ari** ». Une technique a eu lieu, laquelle n'est pas jugée immédiatement décisive quant à l'issue de la rencontre. Par l'horizontalité du bras, le juge exprime le manquement au **ippon**, et n'arrête pas la rencontre.

➤ **Waza ari awasete ippon ippon**
en ajoutant une deuxième technique 技有り合わせて一本
technique / il y a eu / au total / un / [suffixe numéral désignant un objet droit]

Il est convenu, pour distinguer la valeur technique d'un combattant, que deux **waza ari** exécutés par le même partenaire au cours d'une rencontre équivalent **ippon**. Le second **waza ari** interrompt le combat à la manière du ippon. Il est annoncé ainsi par le juge : «**Waza ari awasete ippon.**»

> **ippon gachi** *l'emporter par ippon* 一本勝ち

un / [suffixe numéral désignant un objet droit] / victoire

Lorsque **ippon** a eu lieu, et après «**sore made**», une fois les partenaires revenus à leur position de salut, le juge annonce «**ippon gachi**». Ce faisant, il désigne moins une victoire ou un gagnant, que la personne qui a su, dans le temps de la rencontre, faire advenir **ippon**.

> **Waza ari gachi** *l'emporter par waza ari* 技有り勝ち

technique / il y a eu / victoire

Il est possible que deux partenaires ne se trouvent départagés que par un unique **waza ari**. Le juge le signale par «**waza ari gachi**». Une rencontre emportée par **waza ari** n'équivaut cependant pas une rencontre tranchée par **ippon**.

> **Hiki wake** *résultat nul* 引き分け

retrait / séparation

Lorsqu'au cours d'un combat, ni **ippon** ni **waza ari** ne se sont manifestés, lorsqu'une certaine confusion a prédominé, il revient au juge de donner une forme de décision. Les partenaires revenus à leur place initiale, il les sépare d'un geste tranchant du bras en prononçant «**hiki wake**» : résultat nul.

➤ **Yûsei gachi** *l'emporter par avantage* 優勢勝ち
supériorité, courtoisie / puissance / victoire

En certaines circonstances, une rencontre qui aurait dû se conclure par un **hiki wake** doit trouver une autre issue. Le juge peut désigner par « **Yusei gachi** » celui des partenaires qui aura déployé les meilleures qualités techniques et la meilleure attitude.

➤ **Fusen gachi** *l'emporter par forfait* 不戦勝ち
absence / combat / victoire

Le juge annonce « **fusen gachi** » en cas de forfait de l'un des deux partenaires.

➤ **Kiken gachi** *l'emporter par abandon* 棄権勝ち
abandon / concession / victoire

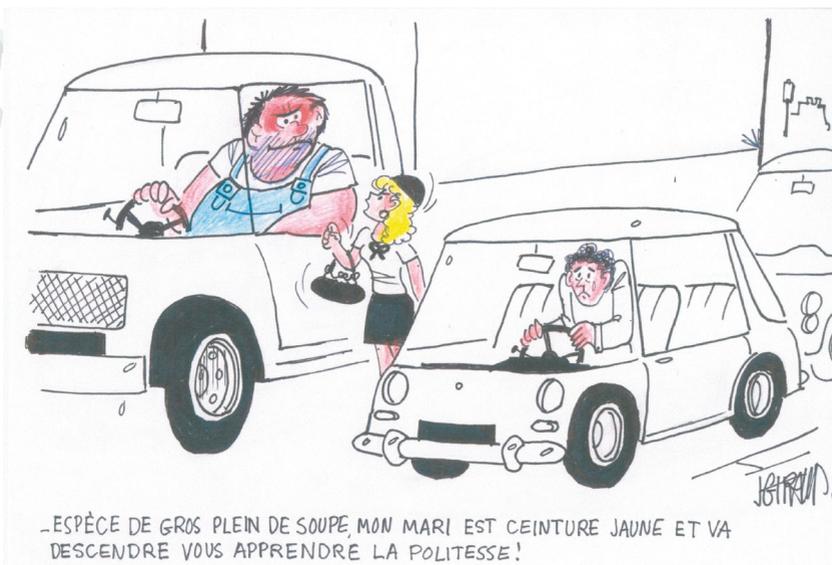
En cas d'abandon de l'un des partenaires au cours du combat – en cas de blessure, par exemple –, le juge annonce « **kiken gachi** », en désignant celui qui n'a pas renoncé.

Junomichi no kotoba

dirigé par **Loïc LE HANNEUR** avec la collaboration de **Igor CORREA**,
rédaction des notices par **Rudolf DI STÉFANO** et **Laurent BRUEL**
relecture technique par **MICHEL LUGUERN** et **Werner KNOLL**.



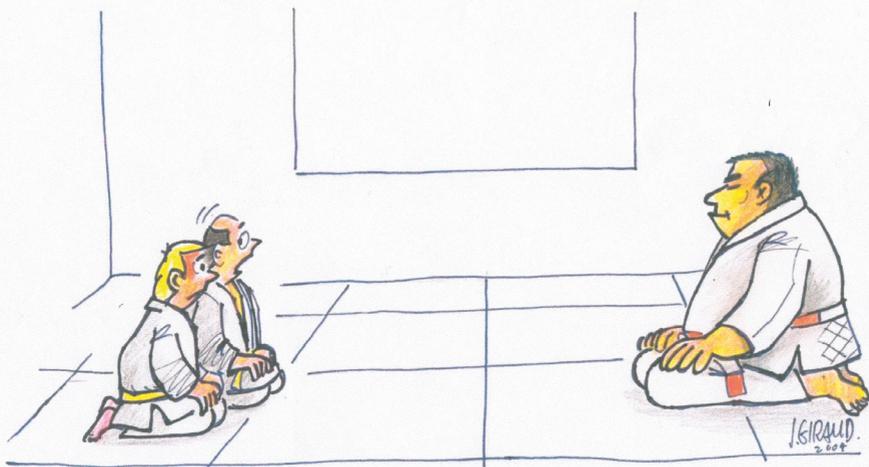
Les voies de l'humour sont impénétrables





IL EST QUAND MÊME DRÔLEMENT ÉMOTIF POUR UN 6^E DAN!

A Lucien Guyard, compagnon,
de "galle Judo" : Sincère Amitié
J. GIRAUD - 2001.



JE CROIS QUE NOTRE SEULE CHANCE CONTRE LUI, C'EST DE LE PRENDRE AU 421...

agenda

2013

lieu	date	commentaire
Châteauvillain <i>(Champagne-Ardennes)</i>	25 au 26 mai 2013	Rencontre nationale
Perros-Guirec <i>(Côtes d'Armor)</i>	08 au 09 Juin 2013	Stage National <i>examen de grade</i>
Compains <i>(Puy de Dôme)</i>	21 au 26 juillet 2013	Stage National
Compains <i>(Puy de Dôme)</i>	28 juillet au 02 août 2013	Stage National
Auxerre <i>(Bourgogne)</i>	30 août au 01 septembre 2013	Séminaire
S^T Laurent des Autels <i>(Maine et Loire)</i>	28 au 29 septembre 2013	Stage Régional

Pour tous renseignements :

Siège social FIAJ

(FÉDÉRATION INTERNATIONALE Autonome de Junomichi)

tél. : 02 32 38 48 92

Site Internet : <http://www.fiaj.fr>

58 190 TANNAY

Trimestriel

Rédaction :

Cédric BONVILLAIN,
Julien CHOLLAT-NAMY
Jean-Pascal COLAS
Romain GAUTHIER
Matthieu GUYOMARD

Conception & réalisation graphique :
Claude TOUCHAIS

Ont collaboré à ce numéro :

Cédric BONVILLAIN	04
Daniel-YVES BIERI	07
Vincent TIDOU	08
Rudolf DI STEFANO	11

Dans notre prochain numéro :

« Maître Correa, l'Homme que j'aurais tant voulu connaître »

par L. MÉTIVIER

« L'enseignement du Junomichi » par le groupe de travail du séminaire des professeurs,

rapporté par Mathias LEROUX

« Werner » par Rudolf DI STEFANO